

CEAUX EN LOUDUN

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 8 Mars 2024

ETAIENT PRÉSENTS : M. Régis SAVATON, Maire ; Jean-Luc GALLET, adjoint, Jean-Marie ACIER, Audren REIGNER, conseillers délégués, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, Nicolas AUBERT, Conseillers municipaux.

Excusé : Bruno LIAIGRE,

Absent : Jérôme AOUATE,

Secrétaire : Jean-Luc GALLET

Le Vendredi 8 Mars 2024 à 19 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le Mardi 23 Janvier 2024, s'est réuni à la mairie de Ceaux en Loudun, sous la présidence de M. Régis SAVATON, Maire.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Après avoir constaté le quorum et donné lecture des pouvoirs, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.

Le maire demande à inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

Structure de Jeux : demande de subvention, plan financier.

Le conseil municipal donne son accord sur l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

L'ordre du Jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du Procès-verbal du mardi 23 Janvier 2024.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Approbation du Compte de gestion 2023.
4. Vote du Compte Administratif 2023
5. Affectation des résultats 2023.
6. Fongibilité des crédits.
7. Vote du Budget Primitif 2024.
8. Sorégies : Offre de contrat 100% Poitou' vert en remplacement du contrat SOREGIES Idéa.
9. Etude de devis d'achat de tables extérieurs.
10. Voirie : Projet contournement du bourg.
11. Contrat Vérification périodique City-Stade.
12. Achat d'un nettoyeur à haute pression.
13. Projet d'identification des espaces potentiels des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.
14. Four à pain : actualisation des devis de fournitures.
15. Salle des fêtes : fonctionnement des locations.
16. Structure de Jeux : demande de subvention, plan financier.
17. Questions diverses.

1. Adoption du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance du 23 Janvier 2024 est adopté à l'unanimité

2. Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Luc GALLET, secrétaire de séance.

3. Approbation du compte de gestion 2023 :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Vote du Compte administratif 2023 :

En présence de M. Rohard conseiller aux décideurs locaux et M. Jean-Luc GALLET chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	329 898 44 €
Recettes	471 879.84 €
Excédent de clôture :	141 981.40 €

Investissement

Dépenses	141 743.58 €
Reste à réaliser	84 467.48 €

Recettes	320 200.61 €
Restes à réaliser :	43 566.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-123 198.19 €
Fonctionnement :	348 825.10 €
Résultat global :	225 626.91 €

Hors de la présence de M. Régis SAVATON, le maire,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

5. Affectation des résultats :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Régis SAVATON, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 141 981.40 €

- Un excédent reporté de 206 843.70 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 348 825.10 €

- Un excédent d'investissement de 178 457.03 €

- Un déficit reporté de 260 753.74 €

- Un déficit des restes à réaliser de 40 901.48 €

Soit un besoin de financement de 123 198.19 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent 348 825.10 €

- Affectation au 1068 123 198.19 €

- Résultat reporté en fonctionnement (002) 225 626.91 €

- Résultat d'investissement reporté (001) déficit 82 296.71 €

6. Fongibilité des crédits :

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/09/01 du 12 Septembre relative à la mise en place de l'instruction comptable et budgétaire M57 à partir du 1^{er} Janvier 2023.

Dans le cadre de la fongibilité des crédits prévus par l'instruction comptable et budgétaire M57, et du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre :

- *Au sein de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles d'investissement,*
- *Au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.*

7. Vote du Budget Primitif 2024 :

Le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	700 494.12 €	700 494.12 €
Investissement	446 483.81 €	446 483.81 €
Total	1 146 977.93 €	1 146 977.93

Le Conseil Municipal, après vote à main levée

- *Présents : 11 Pouvoirs 0
Exprimés : 11
Pour : 11*
- *Approuve le budget à l'UNANIMITÉ.*

8. Sorégies : offre de contrat 100% Poitou' Vert en remplacement du contrat Sorégies Idéa :

Le Maire informe que l'offre Sorégies Idéa dont la commune bénéficiait depuis plusieurs années ne sera plus commercialisée à compter du 1^{er} Avril 2024.

Le Maire présente une nouvelle offre de Sorégies :100% Poitou'vert.

La fourniture d'électricité dans ce contrat est d'origine renouvelable issue notamment de fermes de production hydraulique, éolienne ou photovoltaïque.

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, le prix du kWh et le prix de l'abonnement sont indexés sur les Tarifs Réglementés de vente d'électricité. Ces prix sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en suivant l'évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Adopte le nouveau contrat 100% Poitou'vert,*
- *Autorise le Maire à signer les conditions particulières ainsi que l'annexe 1 « simulation de l'offre » et l'annexe 2 « grille tarifaire ».*

9. Etude de devis d'achat de tables extérieurs, barrières, poubelles :

Le maire présente un devis de mobiliers urbains comprenant :

- 3 tables extérieures dont une PMR pour l'étang,
- 6 barrières de protection pour la place de l'Église,
- 3 poubelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Accepte de devis du fournisseur Sémio pour un montant de 5 065.00 € HT,*
- *Autorise le maire à effectuer une demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'Activ'3 selon le plan de financement suivant :*

Dépenses (HT en €)		Recettes (HT en €)	
Sémio	5 065.00	Activ'3 (80%)	4 052.00
		Commune autofinancement	1 013.00
TOTAL	5 065.00		5 065.00

- Autorise le Maire à signer le devis,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

10. Voirie : Projet de contournement du Bourg :

Le maire présente un projet de contournement du bourg reliant la route départementale 24 et les routes départementales 23 et 40.

Ce projet a pour objectif d'interdire les camions et véhicules de fort tonnage de traverser le bourg, de réduire les nuisances (rues étroites, gouttières de toiture endommagées, fils de téléphonie arrachés).

Le maire présente l'estimation et le plan de financement, et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de l'estimation de 117 965€ HT, et le plan de financement suivant :

Dépenses (en €) HT		Recettes (en €) HT	
Estimation des travaux	107 965.00	Amende de police (25%)	26 991.00
		Activ (23.16%)	25 000.00
		Commune autofinancement	55 974.00
TOTAL	107 965.00		107 965.00

- Autorise le maire à effectuer une demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'amende de police et l'activ'.
- Autorise le maire à lancer le marché public dès que les dossiers de subventions seront considérés comme complets.

11. Contrat Vérification Périodique City Stade :

Le maire rappelle que pour ouvrir le City Stade, il est obligatoire de faire effectuer une vérification par des services agréés.

Le Maire présente un devis de SOCOTEC qui comprend :

- Une visite périodique des équipements sportifs avec test de charge tous les 2 ans pour un montant de 270.00€ HT dont la 1^{ère} sera en 2024 avant ouverture au public et associations,
- Une visite périodique des équipements sportifs tous les 2 ans dont la 1^{ère} sera en 2025.

La durée du contrat est de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le contrat,
- Autorise le Maire à signer le contrat,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

12. Achat d'un nettoyeur à haute pression :

Le Maire informe que le nettoyeur à haute pression électrique ne fonctionne plus et présente un devis de nettoyeur à haute pression thermique d'un montant de 1 605.50 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Accepte le devis du garage Gaudineau,*
- *Autorise le maire à signer le devis de 1 605.50€ HT,*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.*

13. Projet d'identification des espaces potentiels des zones d'Accélération des Energies Renouvelables :

Le Maire présente les cartes des espaces potentiels des zones d'accélération des Energies Renouvelables qui seront mises à consultation du public du lundi 11 mars au lundi 25 mars 2024.

14. Four à Pain : actualisation des devis de fournitures :

Le Maire rappelle que le projet était conditionné suivant les obtentions des subventions et que les devis de fournitures ne pouvaient être signés. Les subventions accordées sont :

- 4000 € de Sorégies Patrimoine
- 5891 € du Département

De ce fait, les devis de fournitures de Chavigny ont été réactualisés et sont les suivants : Fournitures de charpente-couverture et maçonnerie : 9 816.91 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *Accepte les devis pour un montant total de 9 816.91 €HT,*
- *Autorise le maire à signer les devis,*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.*

15. Salle des fêtes : fonctionnement des locations :

Le maire demande que soit constituée un groupe de travail pour réfléchir à un mode de fonctionnement des locations de la salle des fêtes, que ce soit pour les associations où les particuliers (conventions, règlement intérieur, gestion des états des lieux, remise des clés).

Audren Reigner, Nicolas Boissellier, François Meunier, Nicolas Aubert, Francette Maupoint, Evelyne Mennesson, Katia Fiorillo acceptent d'intégrer le groupe de travail.

16. Structure de Jeux : demande de subvention, plan financier :

Le Maire rappelle que le projet de remplacement des structures de l'aire de jeux à fait l'objet de demande de subvention de DETR et une subvention à La CAF.

La Caf nous a informé que le projet n'entre pas dans les critères du règlement intérieur de l'action sociale.

Par conséquent, le maire propose de faire une demande au département dans le cadre de l'activ'3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *Accepte et autorise le maire a effectué une demande de subvention dans le cadre de l'activ'3 avec un plan de financement comme suit :*

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
PCV Collectivités	18 216.00	DETR (50%)	9 108.00
		Activ'3 (30%)	5 464.80
		Commune autofinancem ent	3 643.20
TOTAL	18 216.00		18 216.00

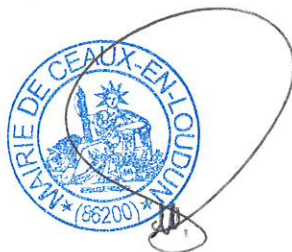
- Autorise le maire à effectuer les demandes de subventions citées ci-dessus.

17. Questions diverses :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Régis SAVATON



Le secrétaire,

Jean-Luc GALLET

